



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2004

**Lotissements communaux - quartier de Cholette : Antes/Les Pinsons/Le Chant
des Oiseaux 2 - Quartier des Brizeaux : Condamine et Condamine 2 - PVR les
Pinsons - Avenants n° 3 aux conventions de mandat avec la SEMIE de NIORT**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Urbanisme & Affaires Immobilières**Lotissements communaux - quartier de Cholette : Antes/Les Pinsons/Le Chant des Oiseaux 2 - Quartier des Brizeaux : Condamine et Condamine 2 - PVR les Pinsons - Avenants n° 3 aux conventions de mandat avec la SEMIE de NIORT**

Monsieur Rémy LANDAIS, Conseiller Municipal Spéc.Adj.Quartier, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort a confié (décision du Conseil Municipal du 26 juin 2000) à la SEMIE de Niort deux mandats pour la réalisation des lotissements communaux dans le secteur de Cholette et des Brizeaux :

- des avenants n° 1 ont été passés pour la prorogation de la durée de la convention de mandat (décision du Conseil Municipal du 28 mai 2001) ;
- des avenants n° 2 ont eu pour objet la modification des montants des estimations globales et des travaux sous mandat (décision du Conseil Municipal du 17 janvier 2003).

Avec les montants suivants

| OPERATIONS | DEPENSES HORS TAXES |
|--------------------------------|----------------------------|
| Secteur Les Brizeaux | Travaux sous mandat H.T. |
| Condamine | 13 768,00 |
| Condamine 2 | 183 358,34 |
| Sous-total Brizeaux | 197 126,34 |
| Secteur Cholette | |
| Antes | 16 496,00 |
| Les Pinsons | 37 083,08 |
| Le Chant des Oiseaux 2 | 161 629,24 |
| Sous-total Cholette | 215 208,32 |
| Sous-total lotissements | 412 334,66 |
| PVR Les Pinsons | 178 746,57 |
| | |
| TOTAL GENERAL | 591 081,23 |

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 10 octobre 2003 a fixé les prix de ventes des parcelles dans les lotissements communaux Antes, Les Pinsons, Le chant des Oiseaux 2, condamine et condamine 2 en tenant compte des bilans de réalisation actualisés.

Il convient dès lors de prendre en compte ces nouveaux bilans dans les conventions de mandats passées avec la SEMIE de Niort, comme suit :

| OPERATIONS | Hors Taxes |
|-----------------------------|---------------------|
| Secteur Les Brizeaux | Travaux sous mandat |
| Condamine | 25 183,41 |
| Condamine 2 | 257 959,49 |
| Sous-total Brizeaux | 283 142,90 |
| Secteur Cholette | |
| Antes | 35 572,71 |
| Les Pinsons | 53 929,72 |
| Le Chant des Oiseaux 2 | 155 167,00 |

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| Sous-total Cholette | 244 669,43 |
| Sous-total lotissements | 527 812,33 |
| PVR Les Pinsons | 180 832,66 |
| TOTAL GENERAL | 708 644,99 |

Cette proposition correspond à une plus-value de 117 563,76 € soit 20 % décomposée comme suit :

- Secteur Les Brizeaux----- 86 016,56
- Secteur Cholette----- 29 461,11
- PVR Les Pinsons----- 2 086,09.

Cette plus-value avait été intégrée dans le calcul des prix de vente des parcelles proposées au conseil d'octobre 2003.

Au final le bilan global des opérations est équilibré.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants ou plus-values à intervenir concernant la modification des estimations globales et des travaux sous-mandat ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer lesdits avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
 Le Conseiller Municipal Spécial Adjoint de
 Quartier

Rémy LANDAIS

[Ordre du jour](#)